

DECISION CA026-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

Objet de la d cision

Demandes de d classement de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines et de l'ISTIA

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les demandes de d classement et les propositions de don de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines : mat riels informatiques de plus de 5 ans
2. d'approuver les demandes de d classement et de les propositions de don l'ISTIA : mat riels informatiques de plus de 5 ans

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 05 juin 2014

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers
et par d l gation

Directeur g n ral des services

Olivier TACHEAU

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **06 juin 2014**

10/02/2014		UFR Lettres, Langues et Sciences humaines			
Désignation du matériel				UFR Lettres, Langues et Sciences humaines	
Numéro de série	Processeur	Fournisseur	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Observations (destination finale du matériel) (Directeur général des services)*
10001	Celerom 400	IEC	1999-01-01	HS	à détruire
108610370008	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
108610630003	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
208552340005	AMD 64	UGAP	2007-10-01	HS	à détruire
208552380001	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
20855257006	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
208552610009	AMD 64	UGAP	2007-10-01	HS	à détruire
208552870007	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
208552890005	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
208552900001	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
208552910000	AMD 64	UGAP	2007-10-01	HS	à détruire
208553110003	AMD 64	UGAP	2007-10-01	HS	à détruire
208643520002	AMD 64	NEC	2007-10-01	Déclassé	à détruire
5HZJQ1J	PIV 3.2GHz	DELL SA	2005-07-18	HS	à détruire
5W5P93J	intel Centrino	DELL SA	2007-09-01	HS	à détruire
9018	PII 350	IEC	1999-01-01	HS	à détruire
92GGL9ZCYP7380F C122700	Athlon		2009-03-01	HS	à détruire
92GGL9ZCYP7380F CBB2700	Athlon		2009-03-01	HS	à détruire
9634	PII 350	IEC	1999-01-01	HS	à détruire

9WRFC1J	Pentium M1,5GHz	DELL SA	2004-11-24	HS		à détruire	à détruire	à détruire
B81071J	PIV	DELL SA	0000-00-00	HS		à détruire	à détruire	à détruire
CK5441QB6C5	Motorola		1995-12-01	HS		à détruire	à détruire	à détruire
CK61412U6UX	Motorola	France Systèmes	1996-06-01	HS		à détruire	à détruire	à détruire
CK8392DQD8X	G3	France Systèmes	1998-10-03	HS		à détruire	à détruire	à détruire
CK8455MWEUL	Motorola	AM SOLUTIONS	1999-01-01	HS		à détruire	à détruire	à détruire
DGZJQ1J	PIV 3.2GHz	DELL SA	2005-07-18	HS		à détruire	à détruire	à détruire
F051CN24	PIII866	Elonex	2001-01-01	HS		à détruire	à détruire	à détruire
F250CA42	2*PIII 1Ghz	UGAP	2003-01-01	HS		à détruire	à détruire	à détruire
F317CF127	PIV 2.4GHz	UGAP	2003-05-01	HS		à détruire	à détruire	à détruire
F317CF129	PIV 2.4GHz	UGAP	2003-05-01	HS		à détruire	à détruire	à détruire
F404CY053	PIV 2.66GHz	Elonex	2004-01-28	HS		à détruire	à détruire	à détruire
HUB7080K2V	celeron M430	HEWLETT PACKARD	2007-03-05	HS		à détruire	à détruire	à détruire
PT0336GVJMS	Motorola	France Systèmes	0000-00-00	HS		à détruire	à détruire	à détruire
Y2087245G	PIV 1,8Mhz	AF2M	2003-06-30	HS		à détruire	à détruire	à détruire
YSSP062285	Intel		0000-00-00	HS		à détruire	à détruire	à détruire
ZC51909D	Motorola		0000-00-00	HS		à détruire	à détruire	à détruire

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction				
16/04/2014	ISTIA				
Désignation du matériel	N° Inventaire ou à défaut date d'acquisition	Etat du matériel	Proposition de don (composante)	Redistribution interne ou proposition de don (DSI)	Observations (destination finale du matériel) (DGSJ)*
UC DELL OPTIPLEX GX620 N° de série : JBLGY1J	2005/045	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC DELL OPTIPLEX GX620 N° de série : 3CLGY1J	2005/045	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC DELL OPTIPLEX GX620 N° de série : FWXGY1J	2005/045	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC DELL OPTIPLEX GX620 N° de série : 1CLGY1J	2005/045	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC DELL OPTIPLEX GX620 N° de série : 2CLGY1J	2005/045	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC DELL OPTIPLEX GX620 N° de série : 4GLGY1J	2005/045	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC Elonex Pentium4 N° de série : F246CZ40	2003/015	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC Elonex Pentium4 N° de série : F345CK184	2003/033	HS	A détruire	A détruire	A détruire
UC Elonex Pentium4 N° de série : F345CK206	2003/033	HS	A détruire	A détruire	A détruire
Ecran Elonex Elonex 17" CRT N° de série : F345CK206	2003/033	HS	A détruire	A détruire	A détruire
Imprimante HP LaserJet p3005 N° de série : CNS260854	2009	HS	A détruire	A détruire	A détruire
Imprimante HP LaserJet 6p N° de série : NLDF172605	avant 2000	HS	A détruire	A détruire	A détruire

Imprimante HP LazerJet 4100N N° de série : JPFGB26943	2001	HS	A détruire	A détruire	A détruire
portable Latitude DELL D430 N° Série DX3C44J PC T TIPLICA	2008/046	HS	A détruire	A détruire	A détruire